

MARS 2016

MOT DE L'ÉQUIPE

Nous sommes ravis de vous transmettre cette deuxième édition du bulletin d'information.

Plusieurs événements ont marqué le dernier trimestre : l'ouverture du local de relations avec la communauté, le premier « Café rencontre » et la mise en place du groupe de travail sur le guide visant la compensation et l'acquisition. Vous trouverez, dans cette deuxième édition, non seulement de l'information sur ces initiatives, mais également sur les activités en cours, le bilan des commandites de l'année 2015, les derniers projets en termes d'amélioration continue et plus encore.

Notre intention demeure toujours de développer des relations durables avec la communauté et de répondre à votre demande d'être bien informés. Vos commentaires et vos questions nous permettent d'orienter nos échanges et de bonifier les interactions avec vous.

Bonne lecture.



Serge Blais

SERGE BLAIS
Directeur général

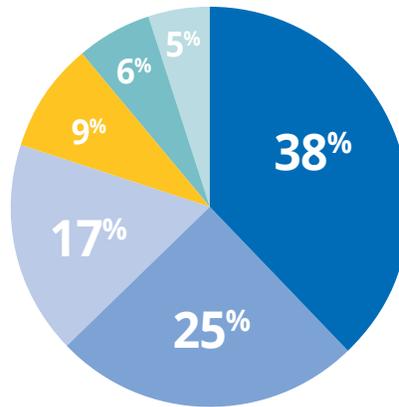


Mélissa Desrochers

MÉLISSA DESROCHERS
Coordonnatrice aux communications
et relations communautaires

DONS ET COMMANDITES 2015

Dans le cadre de notre engagement visant à stimuler la croissance de Malartic, nous poursuivons nos efforts en investissant localement dans plusieurs créneaux tels que la jeunesse, l'éducation, la santé, la culture et le sport. Nous croyons à l'importance de la solidarité sociale. En 2015, plus de **400 000 \$** ont été remis en dons et commandites.



Répartition des commandites en 2015

- Sports et loisirs
- Santé et bien-être
- Arts et cultures
- Jeunesse
- Éducation
- Autres

Pour faire une demande de don ou de commandite, veuillez compléter le formulaire disponible dans l'onglet « **Implications communautaires** » du site communaute.canadianmalartic.com et nous le faire parvenir à donsetcommandites@canadianmalartic.com.

Programme d'implication bénévole

Ayant conscience du besoin grandissant de bénévoles dans les organismes locaux, nous avons mis en place en 2012 un programme d'incitation à l'implication bénévole de nos employés dans la communauté malarticoise. Afin de sensibiliser notre équipe à l'importance de s'engager, nous diffusons auprès de celle-ci les besoins des organismes de Malartic. Le 27 janvier dernier s'est tenu le 5 à 7 de reconnaissance des bénévoles de MCM. Quatre bourses d'une valeur de 1 000 \$ chacune ont été remises par tirage à des employés impliqués afin que chacun remette celle-ci à un organisme de Malartic de leur choix.



Philippe Groleau a remis la bourse de 1 000 \$ au Refuge jeunesse de Malartic.
Simon Desrochers a remis la bourse de 1 000 \$ au Comptoir alimentaire de Malartic.
Guy Bilodeau a remis la bourse de 1 000 \$ à Leucan.
Manon Vallières a remis la bourse de 1 000 \$ au Club de patinage artistique de Malartic.
Sont également présentes sur la photo: Amélie Foucault, Josie Mongrain et Cindy Kiczak.



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Différentes questions sur des sujets variés nous sont régulièrement posées. Vous trouverez ici réponse à quelques-unes d'entre elles.

1. Est-ce un projet d'extension ou d'expansion que souhaite réaliser la mine ?

Le projet de la mine Canadian Malartic est un projet d'extension, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un agrandissement de la fosse actuelle. La production ne se verra pas augmentée, seule la durée de vie de la mine s'en verra rallongée de 6 ans.

2. Plusieurs comités sont en place au niveau de la mine et de la ville. Quels sont-ils et quels sont leurs rôles respectifs ?

Comité de suivi Canadian Malartic

Le comité de suivi Canadian Malartic a pour mission de mettre de l'avant, en toute indépendance, les questions ou problématiques pouvant nuire à la qualité de vie des citoyens dans le but de favoriser des solutions qui contribueront à la cohabitation harmonieuse entre la mine Canadian Malartic et les communautés de Malartic et de Rivière-Héva tout en veillant à l'édification d'une collectivité durable.

Pour en savoir plus : comitesuivicm.org

Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation

Le groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic est formé des délégués suivants: trois du Comité de suivi Canadian Malartic, de la ville de Malartic et de la mine. L'objectif du groupe est de produire, pour mai 2016, un guide visant à mettre en place des mesures pour annuler, atténuer ou compenser les impacts que peuvent générer nos activités. Le guide inclura une section spécifique quant à la compensation des impacts et à l'acquisition de propriétés. Le logigramme ci-dessous présente les moments prévus dans le processus pour la consultation des experts et des citoyens.

Comité Horizon 2030

Le mandat du Comité Horizon 2030 est de soumettre au conseil de ville, les orientations et actions que la ville et ses citoyens devraient mettre de l'avant afin d'assurer la pérennité économique et sociale de la ville, et ceci, bien au-delà de l'exploitation de la mine. Le 13 février dernier, la mine Canadian Malartic a annoncé sa contribution à la réalisation du plan de développement durable ÉcoMalartic en s'engageant à verser une contribution annuelle de trois cent mille dollars, pour les cinq prochaines années.

Pour en savoir plus : ville.malartic.qc.ca/horizon-2030

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions. Notre équipe y répondra avec empressement. Toutefois, les délais peuvent varier puisque certaines questions peuvent requérir plus de recherche, notamment auprès des experts.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Différentes façons d'adresser une préoccupation ou de déposer une plainte à notre équipe sont à votre disponibilité.

Via nos conseillères aux relations communautaires

Cette voie de communication permet à notre équipe de bien comprendre la nature de votre préoccupation et d'intervenir rapidement. Nous nous engageons à vous contacter dans un délai de 24 heures, jours ouvrables, suivant votre appel ou courriel. Dans le cas d'une plainte, vous serez invités à présenter vos observations. Une analyse sera effectuée, vous serez informés des conclusions et, s'il y a lieu, des mesures correctives ou d'atténuations proposées.

Par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou par courriel

819 757-2225 poste 3425
relationscommunautaires@canadianmalartic.com

Au local de relations avec la communauté

650, rue Royale, Malartic

Mardi : 9 h à 19 h
Mercredi : 12 h à 16 h 30
Jeudi : 9 h à 16 h 30
Vendredi : 9 h à 12 h

Centre d'appel

Une ligne téléphonique gratuite est à votre disposition en tout temps, 24 heures par jour, sept jours par semaine. 1-866-943-7606

Si votre signalement est une plainte :

Les plaintes formulées directement à la mine ou à la ligne sans frais sont comptabilisées et communiquées au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Celles-ci nous permettent de comprendre la situation, d'investiguer et ainsi d'adapter nos pratiques et d'appliquer les mesures correctives. Les plaintes effectuées directement au MDDELCC nous sont également transmises, mais de façon non-nominative puisqu'elles sont de nature confidentielle. Celles-ci sont donc simplement compilées, puisque la confidentialité des données ne nous permet pas de contacter la personne ayant formulé la plainte afin de diagnostiquer la situation et d'apporter les mesures correctives au besoin.

